BILAN FLAVESCENCE 2021

Commission flavescence dorée Diois du 29/03/2022



Ordre du Jour foyer du Diois

- 1. Rappel situation mesures de lutte 2021
- 2. Bilan contrôles arrachages
- 3. Bilan suivi biologique 2021
- 4. Bilan contrôles Traitements
- 5. Bilan surveillance FD régional et local
- 6. Projet 2022
- 7. Retour sur l'expérience de prospection autonome
- 8. Bilan fonctionnement 2021 (syndicat)



Rappel mesures de lutte 2021 (1)

ZD2021:

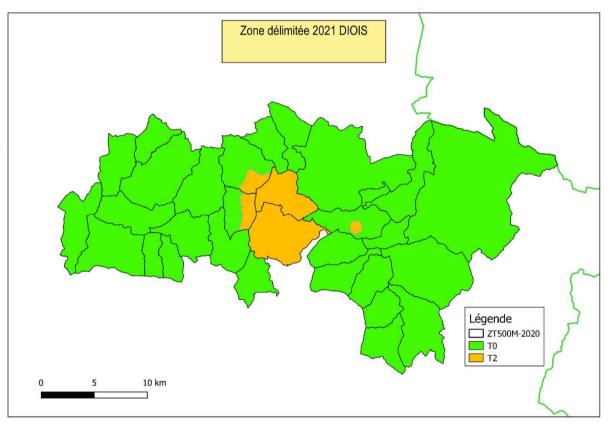
Maintien de toutes les communes de l'appellation en ZD

Lutte insecticide:

<u>pour les 4 communes historiquement</u> <u>contaminées (</u>Aurel, Barsac, Pontaix, Vercheny):

- 2 traitements sur zones tampon et communes entières selon les cas.
- 2 traitements sur la zone des 500 m autour de la parcelle contaminée de Solaure qui inclut toutes les vignes du quartier
- Prospection fine de toutes les communes contaminées

Communes historiquement indemnes: maintien 0 traitement





cas des communes contaminées:

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Prospection fine exhaustive annuelle de toutes les communes contaminées cas des communes à risque essaimage:

Prospection encadrée sur les secteurs présentant un risque essaimage complété par une prospection autonome du reste de la commune sur 2 ans

CODE COMMUNE 2020	NOM COMMUNE V 2020	SURFACE VITICOLE COMMUNAL E 2020 (ha)	statut-2021	prospection encadrée 2020	prospection autonome 2020	prospection encadrée 2021	prospection autonome 2021	prospection encadrée 2022	prospection autonome 2022
26011	Aouste-sur-Sye	17,91	SC 2021	17,91					
26015	Aubenasson	39,18	SC 2021	39,18					
26019	Aurel	211,91	C2020	183,89		183,89			
26025	Bam ave	70,16	SC 2021	70,16					
26027	Barsac	146,62	C2020	146,62		146,62			
26035	Beaufort-sur-Gervanne	29,68	SC 2021				29,68		
26086	Châtillon-en-Diois	84,02	SCE2021			1,1	82,92		
26113	Die	79,76	SC 2021	79,76					
26122	Espenel	60,62	SCE2021	52,52		8,1			
26159	Laval-d'Aix	60,35	SC 2021	60,35					
26167	Luc-en-Diois	0,73	SC 2021	0,02					
26178	Menglon	80,9	SC 2021				80,9		
26183	Mirabel-et-Blacons	43,25	SC 2021	43,25			43,25		
26195	Montdar-sur-Gervanne	50,15	SC 2021		50,15				
26204	Montlaur-en-Diois	15,71	SCE2021			4,52	11,19		
26205	Montmaur-en-Diois	7,81	SC 2021				7,81		
26234	Piégros-la-Clastre	25,71	SC 2021				25,71		
26246	Ponet-et-Saint-Auban	60,9	SC 2021						60,9
26248	Pontaix	67,42	C2020	67,42		67,42			
26253	Poyols	4,66	SCE2021			0,85	3,81		
26262	Re cou beau-Jansac	23,23	SC 2021		23,23				
26289	Saillans	129,23	SCE2021	105,23		24			
26296	Saint-Benoit-en-Diois	14,07	SC 2021						14,07
26299	Sainte-Croix	45,19	SC 2021	45,19					
26327	Saint-Roman	91,15	SC 2021						91,15
26328	Saint-Sauveur-en-Diois	61	SCE2021	19,48		13,58	47,42		
26001	Solaure en Diois	48,81	C2020	58,21		58,21			
26346	Suze	66,87	SC 2021				66,87		
26368	Vercheny	177,03	C2020	177,03		177,03			
26371	Véronne	0,19	SC 2021						0,19
	total	1814,22		1166,22	73,38	685,32	399,56	0	166,31

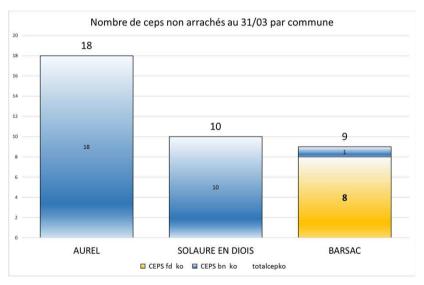
Rappel mesures de lutte 2021/ vignes ensauvagées (3)

- Repérage des vignes ensauvagées
- Notification aux détenteurs des vignes concernées qui devront les détruire.

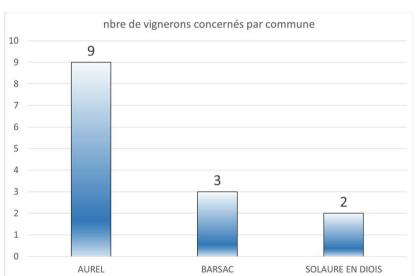


PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNERHÖNE-ALPES BIIAN contrôles arrachages Diois

Défauts d'arrachage sur 3 communes



De 2 à 9 vignerons concernés /commune





PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNERHÔNE-ALPES BIIAN CONTRÔLES TRAITEMENTS

4 contrôles

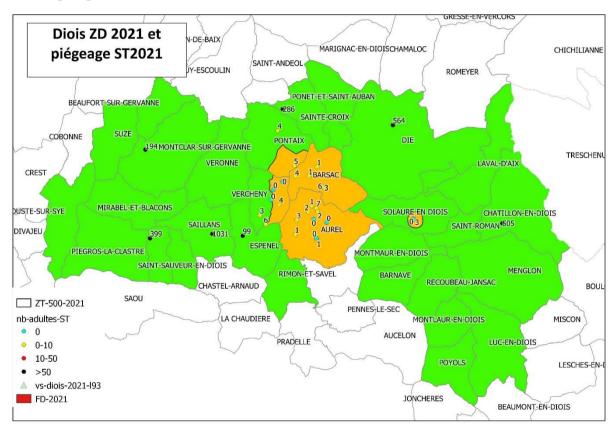
- 30K
- 1KO:
 - Mise en demeure de réaliser le traitement dans un délai de 3 jours
 - Fourniture de la facture acquittée

Bilan:4 OK



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNEALPES BIlan suivi biologiquesDiois

Vecteur bien maîtrisé dans la zone de lutte





PRÉFET DE LA RÉGION BIlan de la surveillance régionale 2021

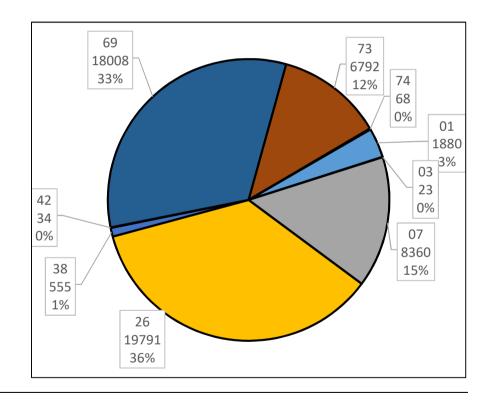
55515 parcelles visitées

Bilan de tous les programmes de surveillance:

- SORE
- Environnements des Vignes mères et des pépinières
- Vignes mères et pépinières
- **Foyers**

Drôme près de 20000 parcelles soit 36% de la prospection 2021

Beaujolais: 18000 soit 33%

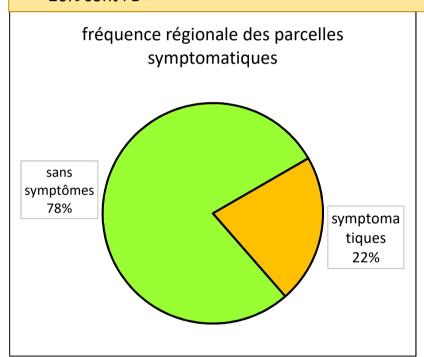


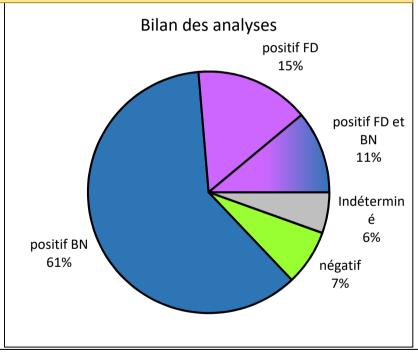


PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE- AUVERGNE- RHÔNE-ALPES BIlan régional symptômes/ phytoplasmes

- 22% des parcelles visitées présentent des ceps symptomatiques de jaunisses (et ont été analysées)
- 61% de celles-ci sont BN+
- 26% sont FD+

12159 analyses

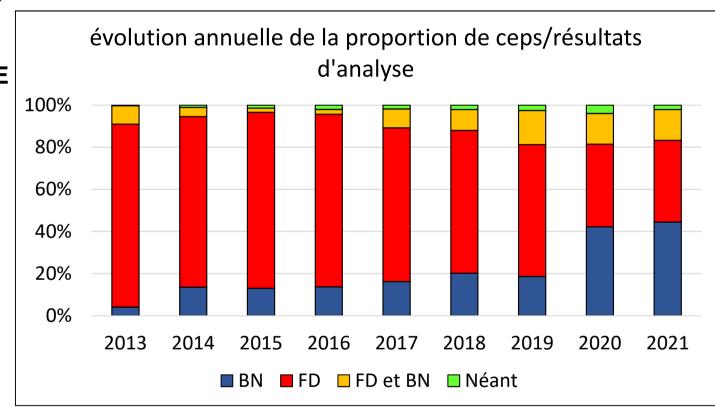






Liberté Égalité Fraternité

FORTE





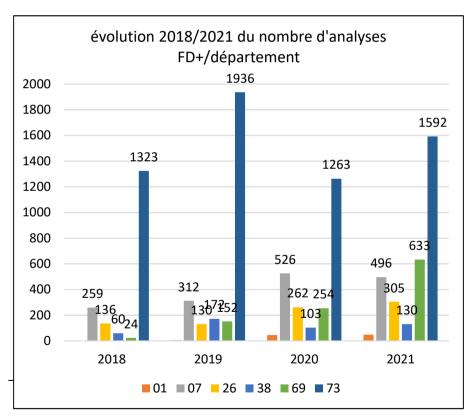
Evolution pluriannuelle de la Flavescence en départementForte progression dans le Beaujolais

Le nombre de ceps FD+ a été presque multiplié par 3 (2,8

La flavescence continue de progresser en Drôme

La situation semble commencer à régresser en Ardèche et dans le Bugey, La Savoie demeure le foyer le plus important

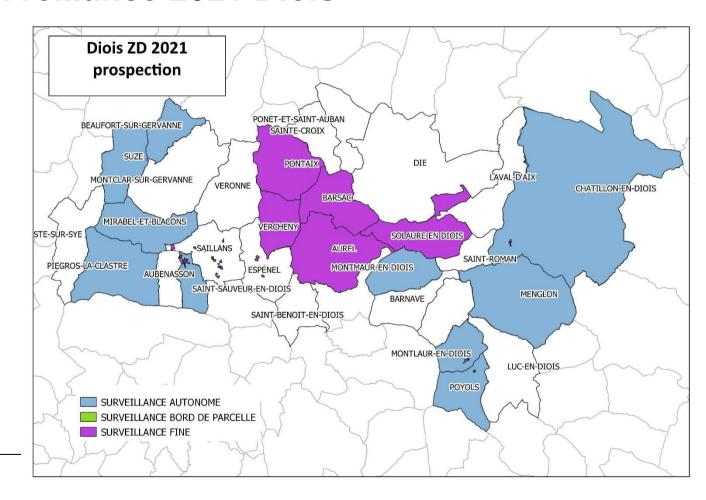
departemen t	parcelles	nbre de parcelles FD+2021	Nbre de ceps fd+2020	Nbre de ceps fd+2021
01	46	48	952	290
07	526	496	14005	11772
26	262	305	5280	7710
38	103	130	881	992
69	254	633	2965	8510
73	1263	1592	12227	16283
Total régional	2454	3204	36310	45557





Bilan Surveillance 2021 Diois

Les données de prospection autonome ne sont pas encore intégrées dans la base de données Toutes les confirmations et analyses ont été faites Aucune nouvelle commune FD+ en 2021

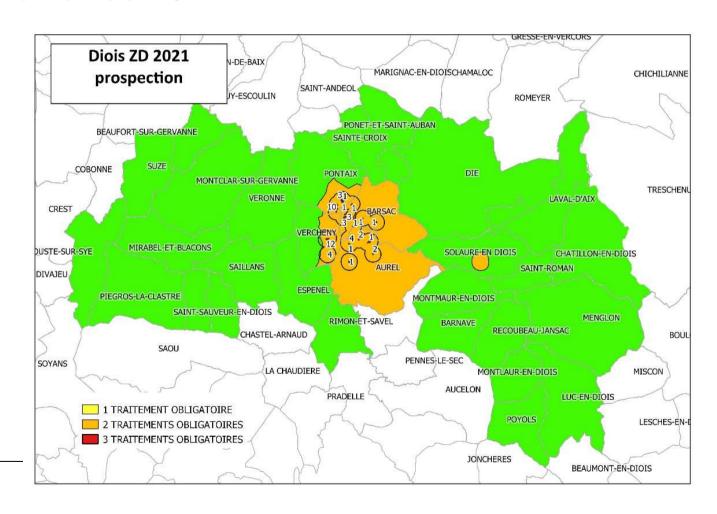


PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNERHÔNE-ALPES

Bilan surveillance 2021

24 parcelles contaminées en 2021 contre 30 en 2020

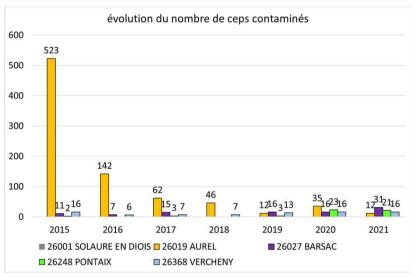
80 ceps contaminés contre 91 en 2020

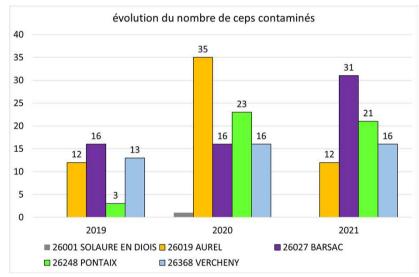




Évolution pluriannuelle des ceps FD+/Diois

- Barsac augmente
- Aurel, Vercheny et Pontaix baissent
- Solaure indemne

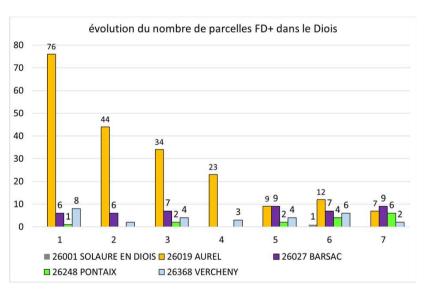


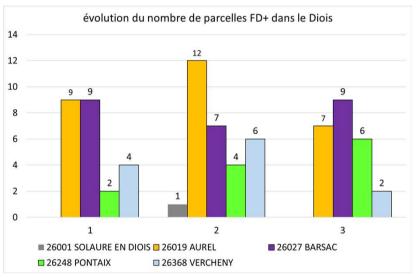




Évolution pluriannuelle des parcelles FD+/Diois

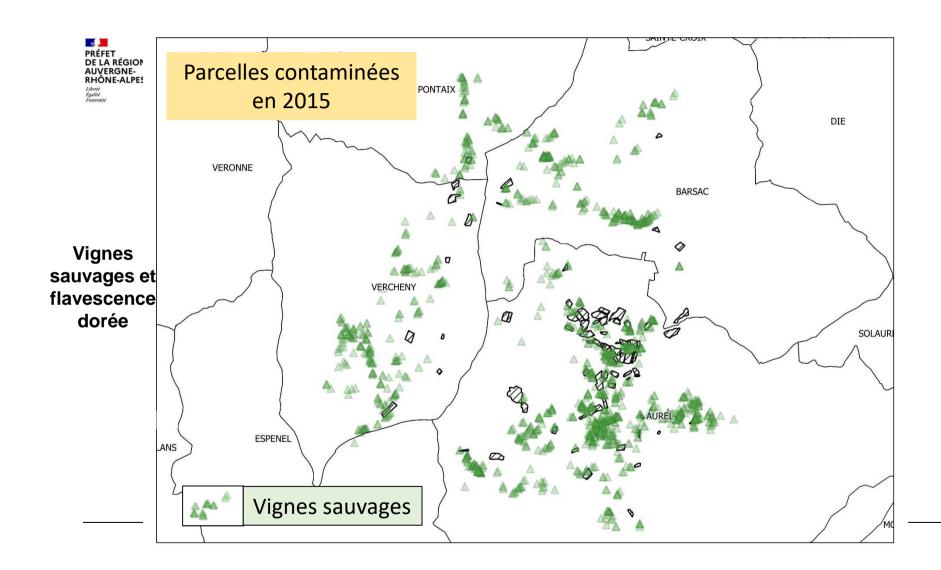
- Barsac et Pontaix augmentent
- Aurel, Vercheny baissent
- Solaure indemne



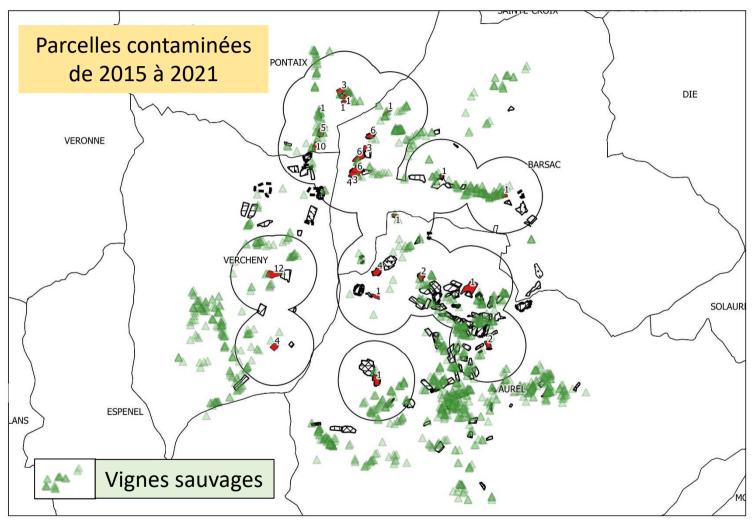




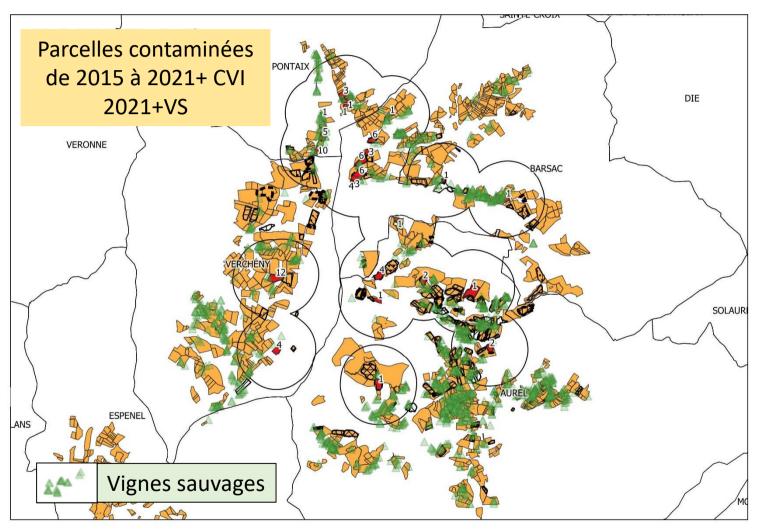
- 1.Symptômes discrets sur muscat=> risques d'oubli
- 2.Incubation > 1 an
- 3. Transport de cicadelles infectieuses par le matériel agricole (épampreuses, écimeuses, vendangeuses
- 4. Arrachages tardifs
- 5. Lutte antivectorielle non réalisée
- 6. Vignes ensauvagées: zones refuge du vecteur et source de contamination













Règle régionale /PROSPECTION

1. Parcelles à risque essaimage situées sur des communes indemnes :

a.surveillance bord de parcelle FREDON

2. ZD éradication (*): objectif 3 ans sans symptômes:

- Prospection fine de la zone tampon de 500m
- reste de la commune en bord de parcelle

(*)nouvelles communes FD 2021+ nouvelles communes FD de 2020



Règle régionale / Analyses

1.Les parcelles FD 2021 présentant encore des symptômes de jaunisse en

2022 ne seront pas analysées et considérée FD+

2.les parcelles BN+ en 2021 encore symptomatiques en 2022 seront

analysées

Propositions 2022

Définition de la Zone délimitée 2022

- Toutes les communes de la ZD ont été surveillées
- Aucune nouvelle commune contaminée
- Pas de risque clairement identifiés pour maintenir les communes indemnes et ne présentant pas de risque essaimage dans la ZD:

Proposition:

PRÉFET

ZD 2022 =4 communes contaminées 2021+ commune FD+ 2020: Aurel, Barsac, Pontaix, Chatillon + Solaure en Diois

Sortie de toutes les autres communes indemnes

Nombre de traitements insecticides 2022

Vecteur bien maîtrisé

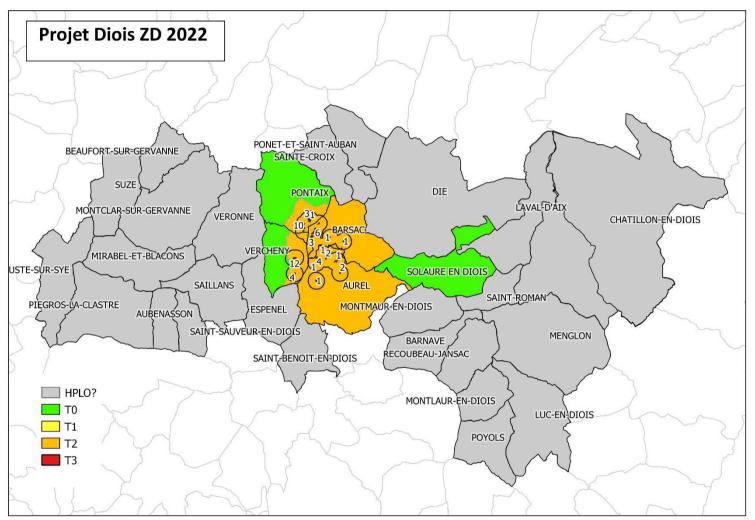
Mais

Présence importante de vignes sauvages

Proposition:

- Même stratégie et même zone de traitement qu'en 2021
- éliminer le maximum de vignes sauvages pour pouvoir passer à 1 traitement en 2023:
- Vignerons concernés= déclaration d 'arrachage à renvoyer au Syndicat
- Contrôle d'arrachage en septembre par syndicat : si 75% arraché=>
 T1 ou T0 en 2023 selon bilan prospection 2022







PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNEAUVERGNERHÔNE-AI PES

AP 2022/communes de la ZD

Fine encadrée dans la ZD

Hors AP 2022 parcelles à risque essaimage **Financement SRAL**

BDP FREDON:

CHATILLON-EN-DIOIS (autonomie en 2021)

MENGLON(autonomie en 2021)

MONTCLAR-SUR-GERVANNE

MONTLAUR-EN-DIOIS(autonomie en

2021)

POYOLS(autonomie en 2021)

SAILLANS

SAINTE-CROIX

SAINT-SAUVEUR-EN-DIOIS (autonomie

en 2021)

Communes indemnes Au choix des professionnels Pas de mention sur l'AP 2022 **Financement professionnel**

Maintien d'une surveillance autonome sur le reste l'appellation en rotationnel? Le CT 2021 prévoyait une surveillance autonome 2022 sur les communes de :

- SAINT-BENOIT-EN-DIOIS
- SAINTE-CROIX
- SAINT-ROMAN
- VERONNE
- + reste des communes à risque essaimage non prospectées en 2021? MONTCLAR-SUR-GERVANNE, SAILLANS, SAINTE-CROIX



Préfet DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES Prospection autonome

Surveillance volontaire collective Organisée et financée en partie par les professionnels <u>Logistique FREDON payante</u>:

- reconnaissance des symptômes
- Modalités de prospection collective
- Enregistrement de la prospection
- Marquage des ceps symptomatiques
- Restitution des cartes à la FREDON Logistique FREDON financée par le SRAL
- Confirmations
- Analyses
- Enregistrement des données

Nécessité d'une OP interlocutrice de la FREDON



Prospection autonome/retour d'expérience 2021 Critères de mise en œuvre Modalités

La prospection autonome concerne :

- les vignes des zones exemptes
- -les vignes des communes indemnes des zones délimitées qui ne présentent plus de symptômes après 3 ans de prospection mais qui sont encore susceptibles d'être contaminées

Planifiée et réalisée par les vignerons avec un appui logistique de l'OVS qui assure :

- •une formation à la reconnaissance des symptômes, au marquage des ceps symptomatiques, et aux enregistrements des données d'observation.
- •fournit les cartes nécessaires à l'organisation de la surveillance et à l'enregistrement de celle-ci.

Les vignerons programment la surveillance **qui doit rester collective** selon le même principe que celui de la prospection encadrée **mais sans présence d'inspecteur OVS.**



Prospection autonome/retour d'expérience 2021 au 26/10/2021

Gros écarts entre signalements et confirmation=> Nécessité de formation préalable

Bilan provisoire 2021 prospection autonome						
Commune	nombre de ceps marqués	nombre de ceps confirmés + nombre de ceps symptomatiques repérés par les inspecteurs FREDON				
Beaufort sur						
Gervanne	36	15				
Chatillon en diois	251	160				
Menglon	240	236				
Mirabel en Blacon	38	1				
Montlaur en Diois	2	2				
Montmaur en Diois	0	0				
Piégros la Clastre	3	0				
Poyols	3	0				
Saint Sauveur en						
Diois	11	4				
Suze sur Crest	41	30				



Prospection autonome/retour d'expérience 2021 Des erreurs de repérage conséquences

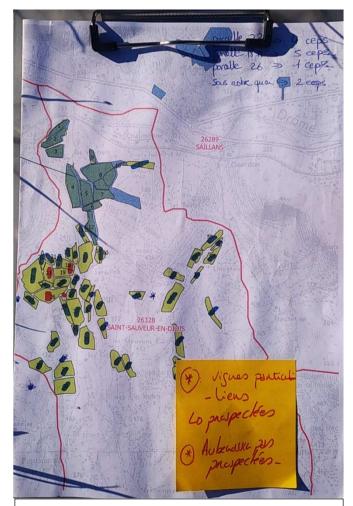




Ceps marqués par méconnaissance des symptômes de jaunisse

Complexification du travail des inspecteurs FREDON, augmentation du temps de confirmation et du coût

Ils n'ont pas vocation à refaire la prospection entière d'une parcelle=> mauvaise qualité de la surveillance



1-Enregistrement conforme aux consignes de la procédure d'autoprospection

Prospection autonome/retour d'expérience 2021

L'enregistrement: exemple OK

Les numéros des parcelles sans symptôme sont surlignés en vert

Les numéros des parcelles avec symptômes de jaunisse sont surlignés en rouge

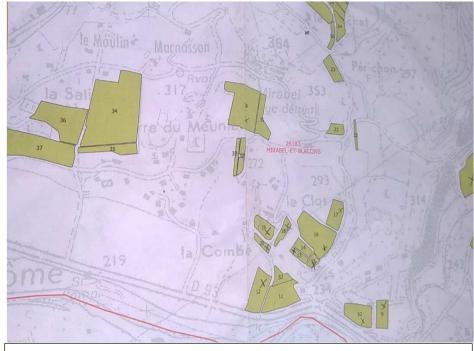
La liste des parcelles contenant des symptômes de jaunisse figure sur le document (en haut à gauche) avec le numéro de la parcelle et le nombre de ceps marqués

Au final:

- il est possible de s'assurer que toutes les parcelles de la commune ont été visitées y compris les vignes de particulier (*)
- L'inspecteur connaît le nombre de ceps à confirmer ce qui lui permet de planifier son travail.



Prospection autonome/retour d'expérience 2021 L'enregistrement: exemple KO



2-Enregistrement non conforme aux consignes de la procédure d'autoprospection

Seules les parcelles présentant des symptômes sont cochées d'une croix

Le nombre de ceps symptomatiques par parcelle n'est pas indiqué

En conséquence :

- L'exhaustivité de la surveillance n'est pas vérifiable
- L'inspecteur FREDON ne peut planifier son travail de façon optimale ne sachant pas s'il doit repérer 1 cep ou plus par parcelle.
- il est contraint de faire au minimum un tour complet de chaque parcelle à la recherche des rubalises signalant les rangs contenant les ceps marqués ne sachant pas quel nombre rechercher. (le marquage des rangs pouvant être fait indifféremment à l'un des bouts du rangs).



Prospection autonome/ propositions 2022

la FREDON élaborera en concertation avec le SRAL une procédure / cahier des charges régional qui sera annexé à tout devis de prospection autonome.



Merci de votre attention